



COMMUNE DE CHAVANNES-DE-BOGIS
Municipalité

AU CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

PRÉAVIS N° 09/2025

Demande de crédit de **CHF 347'000.00 TTC** pour l'agrandissement et la mise aux normes
du Centre de collecte intercommunal
(moitié du montant total des travaux partagés avec la commune de Bogis-Bossey)

Responsables du dossier :

Alain Barraud, Syndic
Michael Müller, Municipal

Chavannes-de-Bogis, le 2 septembre 2025

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans le cadre de leur politique de gestion des déchets, les Municipalités de Bogis-Bossey et de Chavannes-de-Bogis ont décidé de procéder à un agrandissement et à une mise aux normes du Centre de collecte intercommunal actuel.

L'aménagement et la conception du Centre de collecte intercommunal (actuelle déchetterie intercommunale) date de 2001 et ne répond plus aux normes d'exploitation en vigueur. Il présente également des lacunes du point de vue du respect des normes de sécurité.

Compte tenu de ce qui précède, les deux Municipalités ont décidé de mandater le bureau Bernard Schenk SA pour établir un projet de réaménagement et d'agrandissement de l'équipement actuel, afin qu'il réponde au mieux aux attentes techniques actuelles et futures des deux communes.

Cette étude a pour objectif d'intégrer les futurs besoins en termes de recyclage des déchets tout en améliorant le confort et la sécurité des usagers.

Conformément au souhait des deux Municipalités, le responsable en charge a été régulièrement tenu informé du développement de cette étude et son expérience dans l'exploitation quotidienne a été prise en compte.

Pour rappel, l'aménagement actuel du Centre de collecte intercommunal est implanté sur une parcelle privée communale appartenant à la commune de Chavannes-de-Bogis mais située sur le territoire de la commune de Bogis-Bossey.

2. Description des travaux prévus

Le projet établi dans le cadre de cette étude comprend les points suivants :

- Agrandissement de la surface actuelle par la construction d'une plateforme surélevée afin de permettre la mise en exploitation de 4 bennes de grandes dimensions (36m³) avec un accès à niveau permettant aux usagers de déverser leurs déchets sans emprunter d'escaliers ;
- Mise en place d'un système de barrière et de déversement alliant confort d'utilisation et sécurité des usagers pour l'usage des nouvelles bennes de l'agrandissement ;
- Création de plusieurs nouvelles zones de dépôt et de parcage permettant d'utiliser au mieux la surface de terrain disponible ;
- Optimisation de la surface utile en délimitant les zones dédiées à la circulation et au parcage à l'aide d'un marquage au sol ;
- Mise aux normes de la reprise des eaux de ruissellement (pluviales) afin de répondre aux exigences du règlement intercommunal sur l'évacuation des eaux (Services Industriels de Terre Sainte et Environs / SITSE) ;
- Réalisation d'un 2^{ème} bassin de rétention destiné à la gestion des volumes d'eaux pluviales, en complément de celui déjà existant, afin d'éviter de mettre en charge les canalisations existantes. Cet ouvrage sera réalisé sur la base des exigences des SITSE ;

- Amélioration de l'éclairage public avec un nouveau point lumineux destiné à l'exploitation de l'agrandissement en période hivernale ;
- La surface sera augmentée de 78% et passera de 1'589 m² à 2'831 m².

L'ensemble de ces travaux est prévu dans la zone d'utilité publique et ne nécessite aucune emprise sur des parcelles privées.

Une coordination a été effectuée avec Swisscom afin de s'assurer que le projet n'entraîne pas de conflit avec l'exploitation de leur antenne.

3. Coût total des travaux

Le montant des travaux de génie-civil indiqué ci-dessous est basé sur une estimation correspondant aux prix du marché et pour le solde des budgets, sur des soumissions rentrées ou sur des devis demandés à des entreprises spécialisées de la région.

Bien évidemment l'adjudication finale des travaux de génie-civil se fera sur la base d'une mise en soumission, qui est en cours de réalisation.

Le montant estimatif total des travaux s'élève à **CHF 694'000.00 TTC**.

Il se décompose de la manière suivante et comprend l'ensemble des prestations techniques et administratives nécessaires :

Travaux de génie-civil et de maçonnerie :	CHF 430'000.00
Achat de 4 nouvelles bennes de 36m ³ :	CHF 44'000.00
Garde-corps, bavettes de déversement et rails de guidage :	CHF 47'000.00
Portails et clôtures :	CHF 34'000.00
Marquage et signalisation (y compris modification existant) :	CHF 7'000.00
Eclairage de l'agrandissement :	CHF 10'000.00
Honoraires ingénieurs :	
Phase d'exécution (y compris direction des travaux, implantations et relevés)	CHF 40'000.00
Honoraires prestations géométriques :	
Enquête publique y compris plan / CAMAC	CHF 1'500.00
Cadastration, mise à jour couverture du sol (Registre Foncier)	CHF 3'500.00
Divers et imprévus (environ 4%)	<u>CHF 25'000.00</u>
Montant brut HT	CHF 642'000.00
TVA 8.1 %	<u>CHF 52'002.00</u>
Montant total TTC (arrondi) :	<u>CHF 694'000.00</u>

Les communes de Chavannes-de-Bogis et de Bogis-Bossey prendront en charge chacune le 50% de ce montant, soit **CHF 347'000.00 TTC**.

En application des règles relatives à MCH2, ce montant sera amorti sur une durée de 20 ans.

4. Procédure d'autorisation

Ces travaux de construction sont soumis aux procédures suivantes :

- Présentation aux SITSE pour validation préalable de la gestion des eaux de ruissellement ;
- Enquête publique (30 jours) selon la procédure CAMAC.

A noter que la date de délivrance du permis de construire dépendra d'éventuelles oppositions.

5. Conclusion

La Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis n° 09/2025 relatif à une demande de crédit de **CHF 347'000.00 TTC** pour l'agrandissement et la mise aux normes du Centre de collecte intercommunal ;

Ouï le rapport de la Commission ad'hoc ;

Ouï le rapport de la Commission des finances ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal de Chavannes-de-Bogis décide :

1. de lui octroyer à cet effet un crédit de **CHF 347'000.00 TTC**,
2. de l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire.

Ce préavis N° 09/2025 deviendra caduque si le Conseil communal de Bogis-Bossey refuse le préavis sur ce même sujet d'un montant identique présenté lors de sa séance du 29 octobre 2025.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 septembre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ


Alain Barraud
Syndic




Lara Alves
Secrétaire municipale rempl.

Annexes :

- **Plan situation BB22-644-SOUM-11.1 AMEX daté du 22 août 2025**
- **Plan situation BB22-644-SOUM-11.2 Réseaux daté du 22 août 2025**